

Elaborer et rédiger un Projet d'Etablissement

Contexte

L'article L.311-8 du Code de l'action sociale et des familles dispose que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en oeuvre d'une autre forme de participation ».

Objectifs

- L'ensemble du dispositif de formation vise à former les personnels aux méthodes et aux outils nécessaires à la conception et à la formalisation d'un projet d'établissement ou de service :
- Définir l'architecture générale d'un projet d'établissement ou de service,
- Intégrer à la conception de ce projet les éléments nouveaux issus de la loi du 2 janvier 2002 et notamment ceux relatifs à la réalisation de l'évaluation,
- Maîtriser les techniques de rédaction d'un projet d'établissement ou de service

Contenu

Cadrage du projet

- Définition de ce qu'est un projet d'établissement ou un projet de service : le cadre réglementaire
- Identification des différentes dimensions d'un projet : l'identité et les valeurs, les missions et les principes d'actions, l'organisation et le fonctionnement
- L'analyse des besoins de la population accueillie et la cartographie des partenaires
- Définition d'un plan général des projets et de leur contenu : élaboration de l'architecture générale ; parties communes aux différents projets et parties spécifiques
- Constitution des groupes de travail thématique (Organisation de quatre groupes en parallèles : « ESAT », « foyer d'hébergement », « FAM » et « SAVS »)
- Planification des groupes de travail (groupes de travail d'une heure ou une heure trente animé par un cadre du service ou un représentant des équipes participants au comité de pilotage)

Conception du projet

- Synthèse des travaux des groupes thématiques et conception « pas à pas » des projets d'établissement et de service
 - L'identité et les valeurs

- La définition et la mise en oeuvre des différentes missions de l'établissement ou du service : public concerné, admission, processus d'accompagnement...
 - L'organisation et le fonctionnement du service : continuité de l'accompagnement, gestion des ressources humaines, etc.
- => Formalisation du projet en sous groupes : ateliers d'écriture

Rédaction et validation du projet

- Ecriture du projet : mise en forme des travaux produits durant les synthèses du comité de pilotage
- Présentation et validation du projet à la direction de l'association et du service
- Mise en oeuvre et suivi d'une démarche de repérage et de prévention des risques